

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°10 :

ACTION PUBLIQUE MUNICIPALE EN
MATIERE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE – RENOUELEMENT
DE L'ADHESION A DIGITAL AQUITAINE

Séance ordinaire du 23 JUN 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absente : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie DA ROCHA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Thomas BURGALIERES, Michel MENJUCQ, Bruno QUÉRÉ, Sandrine JOVENÉ, Daphné GAUSSENS, Géraldine AUDEBERT, Jonathan VANDENHOVE, Alain GÉRARD, Benjamin DUGERS, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Jean Georges MICOL (Pouvoir Philippe FARGEON), Mathilde FERCHAUD (Pouvoir Mael FETOUH), Bérengère DUPIN (Pouvoir Emmanuelle ANGELINI), Grégoire REYDIT (Pouvoir Marie DA ROCHA), Daniel BALLA (Pouvoir Sandrine JOVENE), Violette LABARCHÈDE (Pouvoir Alain MARC), Armelle BARTHÉLEMY (Pouvoir Michel MENJUCQ)

Absente : Claire LAYAN

Secrétaire : Guillaume ALEXANDRE

DOSSIER N° 10 : ACTION PUBLIQUE MUNICIPALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RENOUELEMENT DE L’ADHESION A DIGITAL AQUITAINE

RAPPORTEUR: Thomas BURGALIERES

Digital Aquitaine est une association Loi 1901 dont les missions rejoignent celles d’un pôle de compétitivité au niveau régional. Ses adhérents sont des entreprises de toutes tailles : PME, grands groupes, startups, écoles, laboratoires, collectivités, utilisateurs, investisseurs, soit près de 220 membres en lien direct avec le numérique.

Digital Aquitaine a pour mission principale d’accueillir, de promouvoir et d’animer le développement de la filière numérique régionale à travers plusieurs Domaines d’Excellence (« DomEx ») dont ils viennent d’officialiser le cinquième sur les datas. Ces 5 Domaines d’Excellence sont les suivants :

- la e-santé (TIC Santé),
- la mobilité, les transports intelligents et les applications satellitaires (TOPOS),
- la simulation numérique, réalité augmentée ou virtuelle (Smart4D).
- le commerce connecté (Club Commerce Connecté, CCC)
- IA Datascience.

En tant que « DomEx » de Digital Aquitaine, le Club Commerce Connecté est un partenaire de premier ordre dans la stratégie de la ville de développer une filière « commerce connecté ».

Opérateur du programme d’accompagnement numérique des commerçants de l’axe Libération « Connecte un Commerçant » de 2017 à 2018, le CCC agit aujourd’hui en qualité de référent thématique au sein de « l’E-choppe », via une convention d’engagement tripartite avec la Ville et Bordeaux Technowest qui gère et anime l’incubateur-pépinière. Le CCC y organise des ateliers-conférences plusieurs fois par an dans une logique de rencontres entre les jeunes startups et des entreprises du numérique, de valorisation du site et d’animation du territoire.

Dans le contexte récent de pandémie et de digitalisation accélérée de l’économie, adhérer à Digital Aquitaine permet à la Ville d’intégrer un réseau constitué d’acteurs du numérique à l’échelle régionale, de participer à des ateliers et d’accéder à des données permettant une veille économique orientée « filière », ainsi que de s’attacher les compétences de chargés de mission pour garantir l’accompagnement et la réalisation de projets stratégiques.

Pour l’année 2022, le montant de l’adhésion s’élève à 2 280 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU les statuts de l’association,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 approuvant le schéma de développement économique,

CONSIDERANT la stratégie de développement de filière et de soutien au commerce de proximité que la Ville souhaite mettre en œuvre sur son territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

33 voix POUR,

1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)

Article 1 : Approuve cette démarche, intégrée aux axes 1 et 4 du schéma de développement économique,

Article 2: Approuve l'adhésion de la Ville du Bouscat à l'association « DIGITAL AQUITAINE »,

Article 3: Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion 2022 et à verser la cotisation correspondante, soit la somme de 2 280 euros T.T.C.

Article 4: Dit que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 23 Juin 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET



